

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

29^e Open de rentrée de Sautron

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de Sautron organise son 29^e Open de rentrée du samedi 29/08/2026 au dimanche 30/08/2026 à Sautron, à l'espace Phelippes Beaulieu, 21 rue de la Forêt, 44880 Sautron. Deux tournois sont organisés :

- Le Tournoi A, pour les ELO supérieurs à 1600 et inférieurs à 2400
- Le Tournoi B, pour les ELO inférieurs à 1700

Cet open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement et tenue corrects exigés ;
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR) ;
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), applicables à partir du 1^{er} janvier 2023. Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 5 rondes, appariements au système suisse intégral si 32 joueurs ou moins, système de Haley si plus de 32 joueurs ; sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assistés par ordinateur (programme PAPI_3.3.8 homologué par la F.F.E.).

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO FIDE (ou à défaut FFE) d'août 2026. Tout joueur non licencié peut prendre une licence sur place auprès de l'organisateur. Les deux tournois sont homologués pour le classement ELO FIDE d'octobre 2026.

Seront appariés à la Ronde 1 tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur présence lors du pointage.

Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 15 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.

Aucun Bye n'est autorisé pendant l'intégralité du tournoi.

Article 3 : Cadence

La cadence pour les deux tournois sera de 60 minutes avec un incrément de 30 secondes par coup.

Article 4 : Classement et départages

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Sauf en cas d'exemption, les parties non jouées sont comptabilisées 0 point.

Le départage en cas d'égalité de points est dans l'ordre le **Buchholz Tronqué**, puis le **Buchholz**, et enfin la **Performance**.

En accord avec les articles C07.10 et C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées et les calculs de performance impliquant des joueurs et joueuses sans classement officiel est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi (v. 3.3.8)

Article 5 : Droits d'inscription et prix

- **Jusqu'au 22/08/2026** : Adultes : 20 € / Jeunes : 10 € / gratuit pour les GMI et MI
- **Jusqu'au 29/08/2026** : Adultes : 25 € / Jeunes : 12,5 €
- **Aucune inscription sur place**

La liste définitive des récompenses sera affichée avant le début de la ronde 3.

Les prix sont non cumulables et ne seront remis qu'aux lauréats présents ou représentés lors de la remise des prix.

Les prix au classement général sont distribués **à la place**.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Dates et horaires des rondes

Pointage	Samedi 29 août 2026	de 9h00 à 9h45
Ronde 1	Samedi 29 août 2026	10h00
Ronde 2	Samedi 29 août 2026	13h30
Ronde 3	Samedi 29 août 2026	17h00
Ronde 4	Dimanche 30 août 2026	10h00
Ronde 5	Dimanche 30 août 2026	13h30
Remise des prix	Dimanche 30 août 2026	17h00

Tout joueur se présentant après 9h45 le samedi 29 août 2026 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 7 : Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 30 minutes (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au **06 70 43 28 88** en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie et indiqueront clairement le résultat en notant le score et en encadrant le nom du vainqueur, ou les deux noms en cas de partie nulle. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel

affrontement sur l'échiquier. **Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups.** En- dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour constater la nullité.

Article 10 : Conduite des joueurs

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de la zone de jeu.

Les analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu. À la buvette, l'analyse de toute partie en cours est interdite.

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur pour la ronde en cours. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites pendant les rondes.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de compétition, un téléphone ou autre appareil électronique de communication (montres connectées, écouteurs Bluetooth, etc.). Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui sur le lieu de compétition, ou que l'appareil produit un son, il perdra la partie et son adversaire sera déclaré vainqueur.

Article 11 : Équipe d'organisation

- Organisateur : Club d'Echecs de Sautron
- Arbitre principal : Emeric LEISEROVITCH BOUTIN (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 12 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. Le jury d'appel est composé par la Commission d'Appels Sportifs de la FFE.

Article 13 : Droit à l'image

Tout participant au tournoi autorise le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 14 : Remarques

Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement. Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE. Une échelle de sanctions allant de l'avertissement oral à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs

L'Arbitre Principal

L'Organisateur